

ANALYSE

ÉPARGNE-PENSION DURABLE ?



C'est la période où l'on reçoit des lettres d'institutions financières qui nous rappellent qu'en cette fin d'année nous devrions « optimiser notre avantage fiscal 2018 avec notre épargne-pension » ... L'épargne-pension est généralement le tout premier, ou même le seul investissement que les gens font. Ils veulent mettre de l'argent de côté pour leurs vieux jours et souhaitent bénéficier de l'importante incitation fiscale.

Des embûches guettent toutefois l'épargnant responsable. L'une d'entre elles concerne le nouveau régime fiscal. Une autre, plus épineuse, est celle de la destination des fonds mis de côté. En effet, que finance cette épargne ? Existe-t-il des solutions d'épargne-pension « socialement responsables » sur le marché belge ? FairFin et Financité analysent la situation.

En quelques mots :

- La pension et ses différents piliers
- Un nouveau régime fiscal à bien comprendre
- Offre « socialement responsable » limitée et encore améliorable

Mots clés liés à cette analyse : pensions, socialement responsable.

L'ÉPARGNE-PENSION, UNE PARTIE DU SYSTÈME DES PENSIONS

La plupart des acteurs du marché s'accordent à dire que le système belge des pensions est composé de quatre piliers :

1. le premier est la pension légale ;
2. le deuxième est la pension extralégale, complémentaire ou assurance groupe gérée par les employeurs ou une Pension Libre Complémentaire pour Indépendants (PLCI) qui redirigent une partie du salaire ou du revenu de l'indépendant ;
3. le troisième est l'épargne individuelle, « long terme » ou « épargne-pension »
4. le quatrième peut être toute autre forme d'épargne, qui n'a pas d'avantage fiscal, du compte d'épargne à l'investissement immobilier.

Il existe une grande différence entre le premier pilier et les trois autres. Celui-ci se base sur un système de répartition et de solidarité : les cotisations des personnes actives financent les pensions des personnes non actives. Il est actuellement soumis à une forte

pression, notamment à cause du vieillissement de la population.

Les épargnants sont incités à investir dans les autres piliers qui sont basés sur un système de capitalisation. Ceci a pour conséquence qu'une partie croissante de la pension est financiarisée et dans de nombreux cas investis dans des actions cotées en bourse. L'argent épargné est dès lors exposé aux aléas des fluctuations boursières qui sont fortement dominées par une vision court-termiste. De plus, il est souvent investi dans de grandes entreprises et institutions financières multinationales qui n'ont qu'un faible lien avec l'économie réelle et locale.

Dans cette analyse, nous ciblons les produits qui sont compris dans le troisième pilier qui peuvent prendre la forme de comptes d'épargne-pension ou d'assurances d'épargne-pension. Selon les observateurs, les montants sous gestion de celui-ci sont en croissance et atteignent plus de 33 milliards d'euros fin 2017¹.

CHANGEMENT DE RÉGIME FISCAL : ATTENTION AU MONTANT À INVESTIR

Depuis 2018, pour l'exercice d'imposition 2019, deux régimes fiscaux coexistent pour l'épargne-pension selon le Service Public Fédéral des Finances.

Le régime « classique » qui permet de verser « maximum 960 euros avec une réduction d'impôt correspondant à 30 % (+ taxe communale) du montant versé (soit un avantage de maximum 288 euros) ». Ceci se traduit par “si je mets de côté 960 euros dans mon épargne-pension en 2018, alors je pourrais déduire 288 euros de mon montant imposable dans mon exercice 2019 (revenus 2018)”.

Le « nouveau » régime, qui permet de verser « maximum 1.230 euros avec une réduction d'impôt correspondant à 25 % (+ taxe communale) du montant versé (soit maximum 307,5 euros) »². Ceci se traduit par “si je mets de côté 1.230 euros dans mon épargne-pension en 2018, alors je pourrais déduire 307,50 euros de mon montant imposable dans mon exercice 2019 (revenus 2018)”.

Sachant que tout versement au-dessus de 960€ fait immédiatement basculer au nouveau régime, l'avantage fiscal est donc désormais désavantageux pour tout versement entre

¹ L'épargne-pension en Belgique, Febelfin, <https://www.febelfin.be/fr/lepargne-pension-en-belgique>

² Réduction d'impôt pour épargne-pension, SPF Finances
https://finances.belgium.be/fr/particuliers/avantages_fiscaux/epargne-pension

960€ et 1.152€... Aussi tordu que cela puisse paraître, il semblerait qu'une note de la Cour des comptes « démontre que le gouvernement table bel et bien sur le fait que 15 % des épargnants (soit environ 380 000 personnes) n'agiront pas dans leur intérêt, mais dans celui du budget de l'État »³. Ainsi, l'État profiterait de la méconnaissance des personnes qui choisiront d'investir une somme qui, au final, leur serait défavorable fiscalement.

En résumé, il vaut donc mieux soit investir un montant de maximum 960 euros (à 30 %), soit un montant entre 1.152 et 1.230 euros (à 25 %). L'épargnant doit donc être attentif au montant qu'il souhaite mettre de côté, mais ce n'est pas tout. S'il souhaite investir dans une épargne-pension du deuxième pilier durable, nous allons voir que l'offre actuelle en Belgique reste limitée et à améliorer.

UNE ÉPARGNE-PENSION VAUT-ELLE L'AUTRE SUR L'ASPECT SOCIALEMENT RESPONSABLE ?

Les produits d'épargne-pension, qu'ils proviennent de la banque ou des assurances, fonctionnent sur un système de capitalisation. Cela veut dire que l'argent rassemblé est généralement investi dans un portefeuille de différents produits financiers, tels que des obligations ou des actions, dans le but que le capital placé prenne de la valeur.

Comment les actions et les obligations sont-elles sélectionnées pour un produit d'épargne-pension ? La grande majorité des politiques d'investissement de ces produits n'inclut aucune référence à des critères sociétaux, mais prônent seulement des lignes directrices sur les aspects de performance financière. Ainsi, sur le marché, très peu de solutions durables existent malgré une demande importante et constante des citoyens auprès de nos organisations.

Vdk bank était en 2015 la première banque en Belgique à développer une politique d'investissement durable pour son fonds d'épargne pension Vdk Pension Fund. Cependant, ceci n'était qu'un premier pas assez timide. En 2017, FairFin a donc lancé un appel au secteur financier afin de développer une offre d'épargne-pension réellement ambitieuse. Depuis lors, deux autres banques ont annoncé des avancées en la matière.

³ Épargne-pension: le fédéral a prévu un choix défavorable aux épargnants, RTBF, 2017
https://www.rtbef.be/info/belgique/detail_epargne-pension-le-federal-a-prevu-un-choix-defavorable-aux-epargnants?id=9775624

KBC a lancé, début 2018, une version « ISR » de son fonds de pension KBC Pricos. Il s'agit donc d'un nouveau fonds. Les personnes qui ont déjà investi dans l'épargne-pension de KBC auparavant doivent donc demander un transfert de leurs avoirs si elles veulent en bénéficier. Même si ceci est possible sans frais, il aurait été préférable que KBC transforme son fonds existant en y implémentant sa nouvelle politique. Par ailleurs, KBC n'a, à ce jour, pas développé de version ISR de son fonds KBC Pricos Defensive. La banque laisse donc pour compte les investisseurs qui souhaitent une approche durable mais défensive⁴ en même temps.

ING, a annoncé en octobre 2018 que son fonds de pension Star Fund « devenait plus durable »⁵. Il s'agit ici d'une transformation d'un fonds existant. Nous avons évalué la nouvelle politique d'investissement de ce fonds. En revanche, on ne peut pas encore estimer l'impact réel sur le portefeuille, car celui-ci n'est publié qu'en fin d'année. Nous avons donc dû nous contenter de la dernière publication, datant du 30 juin 2018.

Dans cette analyse, nous avons analysé les trois fonds cités précédemment en examinant les politiques d'investissement de ces produits d'épargne-pension. Quelles stratégies sont utilisées pour “durabiliser” le portefeuille ? Quelles activités ou quels secteurs controversés sont exclus par le fonds ? Y a-t-il des exceptions ou des contradictions ? Est-ce qu'il y a une sélection positive ? Etc. Pour chaque fonds, nous avons défini les points forts et les points à améliorer. À la fin de ce document vous trouverez un tableau comparatif détaillé.

Nous avons également parcouru avec attention leurs portefeuilles⁶. Cette seconde partie vise à déceler toute entreprise ou État qui comporte un risque quant au respect des principes contenus dans les conventions ratifiées par la Belgique sur les cinq thèmes sélectionnés (droit humanitaire, droit social, droit civil, droit environnemental et de gouvernance) grâce à la liste noire Financité⁷.

Finalement, nous avons vérifié si les fonds détiennent des titres de sociétés qui sont basées dans un paradis fiscal.

⁴ Une valeur défensive est une entreprise cotée dont l'évolution du cours de Bourse est relativement décorrélée de la situation économique. Elle est donc peu sensible aux effets de variation de la conjoncture économique. Ce sont les valeurs les moins exposées au risque de marché qui est le risque lié à l'état de l'économie en général. <https://www.cafedelabourse.com/lexique/definition/defensive-valeur>

⁵ <https://www.star-fund.be/fr>

⁶ Cette vérification s'est faite sur les portefeuilles des fonds publiés au 30.06.2018 (rapports semi-annuel).

⁷ <https://www.financite.be/fr/article/liste-noire-financite>

KBC Pricos SRI

Sur la **politique** d'investissement, KBC affirme que son épargne-pension « combine une approche best-in-class⁸ avec des règles d'exclusion et des politiques d'investissement rigoureuses ».

En ce qui concerne le secteur de la fourrure, le cuir, les jeux de hasard et la pornographie, la banque pourrait se montrer plus rigoureuse, car actuellement elle accepte des sociétés qui réalisent jusqu'à 10 %, voire 25 %, de leur chiffre d'affaires dans ces activités peu éthiques.

En revanche, concernant les armes, le tabac et certaines énergies fossiles, la banque applique une tolérance zéro. Ceci prouve qu'une approche très stricte est possible. Pour ce dernier secteur, KBC va nettement plus loin que les autres banques, qui n'appliquent que peu ou pas du tout d'exclusions. Toutefois, la banque permet encore l'extraction de charbon pour la production d'acier et une certaine souplesse pour la production d'électricité sur base de gaz et d'uranium.

Une dernière activité qui est exclue par la banque est la spéculation sur les matières premières agricoles.

Tant les petites que les grandes entreprises doivent « obtenir un score élevé en matière d'environnement, de politique sociale et de bonne gouvernance » pour être sélectionnées dans le portefeuille. KBC a aussi pour politique d'afficher, de manière transparente, les scores obtenus par ces entreprises⁹, ce qui est exceptionnel dans le domaine.

Quand on passe le **portefeuille** au crible, on retrouve des entreprises comme Bouygues, Dassault, Arcelor Mittal ou Starbucks, qui ne sont pas forcément les premières références quand on pense à un comportement socialement responsable, mais qui, en date du 30 juin 2018, ne sont pas recensées sur la liste noire de Financité¹⁰.

⁸ Méthode qui consiste à sélectionner les meilleurs de la classe, c'est-à-dire les valeurs les mieux notées au regard de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.

⁹ Résultats d'analyse investissements durables, KBC,

https://multimediafiles.kbcgroup.eu/ng/published/kbc/zip/SRI_Onderzoeksresultaten_FR.pdf

¹⁰ C'est une liste noire dynamique, qui compile environ 25 sources, voir :

<https://www.financite.be/fr/article/liste-noire-financite>

Malheureusement, malgré cette politique, le portefeuille comprend aussi des actions d'une entreprise qui ne respecte pas certains droits. C'est notamment le cas de Deutsche Telekom (pour 0,36 % du portefeuille). Cette entreprise se trouve sur la liste noire car elle a été impliquée dans la **violation des droits du travail** aux États-Unis.

Finalement, dans le portefeuille, une société est répertoriée dans un paradis fiscal, le Luxembourg en l'occurrence (Arcelor Mittal).

VDK PENSION FUND

La politique d'investissement de VDK du fonds de pension annonce que les entreprises sélectionnées passent d'abord un filtre de durabilité. Celui-ci consiste en un premier screening pour que les entreprises respectent le Pacte Global des Nations-Unies, qui lui-même est composé de droits humains, de conditions de travail, d'environnement et de lutte contre la corruption. Leur fournisseur de données extra-financières, Sustainalytics, leur dépeint également des « activités controversées » pour chaque entreprise, avec une cote de 1 à 5. Les pires, celles cotées à 5, sont automatiquement éliminées. Pour celles qui sont cotées à 4, leur cas est débattu avec un comité composé d'experts, internes et externes à la banque. Celles dont les activités controversées sont jugées entre 1 et 3 peuvent d'office être sélectionnées...

VDK bank applique une tolérance zéro pour les secteurs de l'armement, la défense, le tabac, la pornographie et les jeux de hasard et une tolérance limitée pour la fourrure, le cuir, les produits testés sur des animaux et les OGM. Dans le secteur de l'énergie, la banque restreint les investissements dans l'énergie fossile non-conventionnelle (comme le gaz de schiste et les sables bitumineux) ainsi que la production d'énergie nucléaire et à base de charbon. En revanche, le portefeuille contient encore des investissements dans d'autres catégories, y compris des mines de charbon et ce pour environ 5 % du portefeuille.

Même si cette politique semble assez robuste, le résultat du screening du portefeuille avec la liste noire Financité est décevant : 2,26 % du portefeuille est investi dans des entreprises et États qui ne respectent pas les principes contenus dans les conventions ratifiées par la Belgique. Il s'agit, par exemple, au 30 juin 2018, de violations du droit :

- humanitaire : HeidelbergCement exploite une carrière dans la zone C en

Cisjordanie, une zone entièrement sous contrôle civil et militaire israélien. Les carrières ont été établies après le début de l'occupation et des droits de licence et des redevances ont été versés à l'État israélien. Cette extraction de ressources ne bénéficie pas non plus à la population locale¹¹.

- social : Ryanair Holding dont la société-mère ne respecte pas les droits syndicaux de base ;
- de gouvernance : l'entreprise pharmaceutique Sanofi est impliquée dans plusieurs cas de corruption du corps médical en Chine, en Afrique et au Moyen-Orient.

Inclure ce type d'entreprises dans un portefeuille qui se dit « durable » a de quoi faire grincer les dents...

Enfin, Vdk bank détient actuellement dans son portefeuille des titres qui sont répertoriés au Luxembourg, mais également à Guernesey, un paradis fiscal par excellence.

ING STAR FUND

Sur le site du fonds Star Fund, on peut lire que celui-ci « s'efforce d'être un investisseur responsable. » D'abord, on voit que « ses investissements ne portent pas sur des entreprises directement impliquées dans le développement, la production, l'entretien ou le commerce d'armes controversées. » Heureusement, car cela n'est que respecter la loi. En effet, depuis 2008, aucun fonds, qu'il soit auto-déclaré « durable » ou pas, ne peut faire ce type d'investissement grâce à la loi¹², qui a fait de la Belgique une pionnière en la matière.

- Ensuite, le fonds n'investirait pas « dans des entreprises qui ne respectent pas les normes et valeurs généralement acceptées :
- la Déclaration universelle des droits de l'homme ;
- les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) ;
- les directives de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) pour les entreprises multinationales ;
- ou qui ont des liens étroits avec des régimes dictatoriaux. »

¹¹ Liste noire de KLP, décembre 2017.

¹² Loi du 8 juin 2006 réglant des activités économiques et individuelles avec des armes. Pour plus d'informations lire le rapport ISR 2018, p.53, disponible sur Internet :

<https://www.financite.be/fr/reference/investissement-socialement-responsable-2018-rapport-complet>

La nouvelle politique dite « durable » du fonds d'ING, n'exclut par ailleurs que partiellement les secteurs controversés classiques comme l'armement, le tabac, la pornographie, les jeux de hasard, la fourrure et le cuir. La banque exclut largement les sociétés qui produisent de l'électricité nucléaire, mais prévoit une exception pour les Green Bonds de ces sociétés, partant du principe que ceux-ci ne financeraient que des projets d'énergie verte. ING n'exclut par ailleurs aucun autre secteur, en ce compris le secteur de l'énergie fossile.

Cette nouvelle politique qui date d'octobre 2018 ne se reflète pas encore dans le dernier portefeuille qui a été publié fin 2017¹³. On y remarque que ce fonds investit dans une série considérable d'entreprises et d'États qui ne respectent pas les conventions internationales ratifiées par la Belgique, ce qui représente plus de 4 % du portefeuille. Ainsi, nous retrouvons, pour n'en citer que quelques-unes (les autres sont déjà citées par ailleurs), les entreprises suivantes pour cause de non-respect du droit :

- environnemental : Rio Tinto est co-proprétaire de la mine d'or Grassberg. Celle-ci entraîne énormément de déchets, environ 230.000 tonnes par jour, qui sont directement déversées dans un réseau hydrographique naturel. Ces résidus miniers polluent le sol et les cours d'eau et la compagnie ne s'en préoccupe pas.
- environnemental : Exxon Mobil s'est engagée dans la recherche, le lobbying (en s'opposant aux réglementations visant à limiter le réchauffement climatique), la publicité et l'octroi de subventions, dans le but de retarder l'acceptation généralisée et l'action contre le réchauffement climatique aux États-Unis.
- social : VF Corp est un groupe de distribution textile d'environ trente marques connues, telles que Wrangler, Lee, Timberland, Kipling ou The North Face, qui a été impliqué dans des violations des droits du travail dans sa chaîne d'approvisionnement, notamment au Cambodge.
- de gouvernance : Volkswagen a manipulé des tests d'émission de polluants, notamment de l'agence de protection de l'environnement aux États-Unis, mais aussi a accessoirement trompé ses clients...

C'est donc le dernier sur notre liste, mais reste à voir, qui sait, si les nouveaux critères qui sont appliqués depuis octobre 2018 pourraient changer ce classement...

Dans le portefeuille, nous avons également trouvé des entreprises qui sont cotées, d'une part, au Luxembourg et, d'autre part, aux Bermudes, bien connus pour leur régime

¹³ Légalement tout fonds devrait publier son portefeuille entier deux fois par an, ce qui n'est actuellement pas le cas du Star Fund. Nous leur avons téléphoné et ils ont promis de se mettre en ordre...

fiscal.

CONCLUSION

La personne qui souhaite investir de manière responsable pour son épargne-pension cette année devra se montrer bien informée pour obtenir un avantage fiscal intéressant (Ne pas verser entre 960 et 1.152 euros).

Actuellement, elle devra se contenter d'un choix limité et pas tout à fait satisfaisant sur le plan sociétal. En effet, les quelques produits d'épargne-pension qui annoncent des politiques prenant en compte des aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance, sélectionnent en fin de compte tout de même certaines entreprises dont les comportements ne sont pas admissibles.

Toutefois, l'avancée qui a été réalisée sur la dernière année est à noter. Surtout de la part de KBC, qui a lancé un fond d'épargne-pension avec une importante exclusion des énergies fossiles. Cependant, c'est dommage que la banque n'ait pas tout simplement remodelé les fonds existants.

Nous espérons que ces acteurs continueront sur cette lancée et seront rejoints par d'autres institutions financières qui proposeront un produit d'épargne-pension qui n'est pas seulement « moins pire » mais réellement innovant sur les aspects sociétaux. La demande est en tout cas présente...

Sébastien Mortier et Annika Cayrol

Décembre 2018

Annexe 1 : Tableau récapitulatif des trois produits d'épargne-pension

	KBC PriosSRI	VOK Pension Fund	ING Starfund	
EXCLUSION DE SECTEURS ET D'ACTIVITES SENSIBLES				
EXCLUSIONS CLASSIQUES	armes (en plus des "armes controversées légalement interdites")	secteur de l'aéronautique et de la défense (+ la terre noire publique d'armes controversées, y compris les producteurs d'armes nucléaires)	0% du chiffre d'affaire en armement et défense	
	Tabac	0% du chiffre d'affaire	0% du chiffre d'affaire	
	Pornographie	> 5% van omzet uit productie of distributie	0% du chiffre d'affaire	
	Jeux de hasard	> 25% du chiffre d'affaire	0% du chiffre d'affaire	
	Fourniture	> 5% du chiffre d'affaire de production ou > 10% de la vente	> 10% du chiffre d'affaire	
	Cuir	> 5% du chiffre d'affaire de production ou > 10% de la vente	> 10% du chiffre d'affaire	
	Energie fossile non-conventionnelle	0% du chiffre d'affaire	> 10% du chiffre d'affaire	
SECTEUR ENERGIE	Extraction de charbon	0% extraction et vente Exception production d'acier		
	Extraction d'huile	0% du chiffre d'affaire		
	Extraction de gaz	0% du chiffre d'affaire		
	Production d'énergie au charbon	0% du chiffre d'affaire	> 10% du chiffre d'affaire	
	Production d'énergie gazière et pétrolière	> 50% du chiffre d'affaires Nouvelle capacité de production uniquement avec la meilleure technologie disponible Seulement ok si cela : * augmente l'efficacité du parc de production; * change la part des sources finies (et/ ou dangereuses, et/ ou nocives pour l'environnement) dans le mix énergétique au profit des sources renouvelables ; * réduit l'impact sur l'environnement. Exception : Construction et livraison de produits aux centrales	+/- 5% du portefeuille: pas d'exclusion, mais une "transition énergétique" sans détails supplémentaires	
	Services publics / producteurs d'électricité	0% basé sur les cultures vivrières et l'analyse de la valeur écologique de la région dans laquelle la société est active, de l'impact de cette activité sur l'environnement et de la mesure dans laquelle l'opinion publique conteste l'utilisation finale de la biomasse.		
	Production d'énergie et biomasse et de biocarburants	Construction de nouveaux réacteurs nucléaires ou prévoir des capacités supplémentaires	> 10% du chiffre d'affaire	> 5% Exception : les obligations vertes
AUTRES SECTEURS ET ACTIVITES SENSIBLES	Production d'énergie nucléaire	Construction de nouveaux réacteurs nucléaires ou prévoir des capacités supplémentaires	> 10% du chiffre d'affaire	
	Agriculture ou élevage	Pas de spéculation sur les prix des denrées alimentaires		
	Tests sur animaux	0% du chiffre d'affaire des produits non médicaux pour lesquels des tests sur animaux sont utilisés sans que cela soit légalement imposé		
	Organismes génétiquement modifiés	> 10% chiffre d'affaires (en agriculture ou foresterie)		
GÉNÉRAL	Violations des normes internationales	Pacte Mondial des Nations-Unies (Droits de l'homme, conditions de travail, environnement et lutte contre la corruption), Déclaration universelle des droits de l'homme, Convention relative aux droits de l'enfant, Lignes directrices de l'OCDE, Conventions de l'OIT, Principes de l'Équateur, Normes de performance de la SFI en matière de durabilité environnementale et sociale, Ligne directrice ISO 26000 sur la responsabilité sociale des entreprises	Déclaration universelle des droits de l'homme, principales conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT), Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	
	Activités dans les régimes autoritaires	Entreprises actives dans des pays à régime oppressif, où la participation à ces régimes est plausible et qu'il n'y a pas de politique qui empêche la corruption.	Entreprises les plus controversées (score 5 et partiellement 4 sur une échelle de 1 à 5). Tolérance zéro pour le travail des enfants, la discrimination, le travail forcé, la corruption, l'accaparement des terres. Avoir une implication étroite dans les régimes dictatoriaux	
SELECTION ET SCREENING SUPPLEMENTAIRES				
Contrôle	Conseil consultatif en SR	Comité d'experts internes et externes	Comité ESG de NN Investment Partners	
Sociétés dont le siège est dans un paradis fiscal	Luxembourg	Guernesey, Luxembourg	Bermudes, Luxembourg	
Frais	Frais d'entrée : 2% (gestion 1,36% inclus dans le prix)	Frais d'entrée : 2% (gestion 1,32% inclus dans le prix)	Frais d'entrée : 3% (gestion 1,17% inclus dans le prix)	
Sources	SRI uitsluitingen	https://www.vok.be/sites/default/files/declar/pdfs/pensioenparen/VDIR%20Pension%20Fund%20Factsheet.pdf	StarFund	

Si vous le souhaitez, vous pouvez nous contacter pour organiser avec votre groupe ou organisation une animation autour d'une ou plusieurs de ces analyses.

Cette analyse s'intègre dans une des 3 thématiques traitées par le Réseau Financité, à savoir :

Finance et société : *Cette thématique s'intéresse à la finance comme moyen pour atteindre des objectifs d'intérêt général plutôt que la satisfaction d'intérêts particuliers et notamment rencontrer*

ainsi les défis sociaux et environnementaux de l'heure.

Finance et individu : Cette thématique analyse la manière dont la finance peut atteindre l'objectif d'assurer à chacun, par l'intermédiaire de prestataires « classiques », l'accès et l'utilisation de services et produits financiers adaptés à ses besoins pour mener une vie sociale normale dans la société à laquelle il appartient.

Finance et proximité : Cette thématique se penche sur la finance comme moyen de favoriser la création de réseaux d'échanges locaux, de resserrer les liens entre producteurs et consommateurs et de soutenir financièrement les initiatives au niveau local.

Depuis 1987, des associations, des citoyens et des acteurs sociaux se rassemblent au sein du Réseau Financité pour développer et promouvoir la finance responsable et solidaire.

Le Réseau Financité est reconnu par la Communauté française pour son travail d'éducation permanente.